COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
21 DECEMBRE 2018

Le 21 décembre 2018, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBORÊT s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire.
Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

- **Convention de fourniture d'eau potable par la communauté urbaine Limoges Métropole à la commune de CHAMBORÊT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE
1 : d'approuver le projet de convention à conclure entre la communauté urbaine Limoges Métropole et la Commune de CHAMBORÊT définissant les conditions techniques et financières se rapportant à la fourniture d'eau potable par la communauté urbaine Limoges Métropole pour l'année 2019
2 : d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

- **Convention d'assistance à l'exploitation du réseau d'eau potable entre la communauté urbaine Limoges Métropole et la commune de CHAMBORÊT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE
1 : d'approuver le projet de convention d'assistance l'exploitation du réseau d'eau potable à conclure entre la communauté urbaine Limoges Métropole et la Commune de CHAMBORÊT.
2 : d'autoriser le Maire à signer ladite convention.
3 : DIT que cette convention ne prendra effet qu'à compter du 1er janvier 2019, date à laquelle Limoges Métropole deviendra Communauté Urbaine.

- **Dépenses d'investissement 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice précédent jusqu'au vote du budget primitif 2019.

- **Tableau de classement de la voirie communale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le tableau de classement de la voirie telle qu'annexée à la présente délibération.

Tableau de voirie commune de Chamborêt

A - VOIES COMMUNALES à caractère de ROUTE

Numéro d'ordre	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité		Longueur	Observations
	point d'origine	point d'extrémité		
	A - VOIES COMMUNALES à caractère de Route			
VC1	de la RN 147	à la limite commune de Breuilaufa	390 m	
VC2	de la RD 101	à la limite commune de Peyrilhac	963 m	
VC3	de la RN 147	à la limite commune de Berneuil	1714 m	
VC4	de la RN 147	au carrefour de la VC 5	1731 m	via village de Corrigé
VC5	de Pellechevent	à la RN 147	4865 m	
VC6	de la VC 2	à Taillac carrefour VC 16/route des Veyrines	2112 m	via le village de Vaux
VC7	de Boissour	à la D711	768 m	
VC8	de la limite commune de Vaulry	à la D711	652 m	via le village des forêts
VC9	de la RD 711	à la VC 5	1657 m	via le lieu-dit le Bâtiment
VC10	du cimetière	au carrefour VC 16 et VC 6	2547 m	
VC11	de Vaux	à la limite commune de Peyrilhac	478 m	
VC12	de Breteix	à la D711	1076 m	
VC13	de la RN 147	à la limite de la commune de Nantiat	592 m	
VC14	de la RN 147	à la VC 5	723 m	
VC15	de la RN 147	à la VC 10	413 m	
VC16	de la RN 147	à Taillac carrefour VC 6/route des Veyrines	614 m	via le moulin de Taillac
VC17	de la RN 147	à la VC 10	390 m	chez Pouchoux
VC18	de la RN 147	à la limite de la parcelle F241	312 m	impasse - au Châtain
VC19	de la RD101	les lisses	321 m	Impasse
VC20	de la VC 2	à Mont	325 m	Impasse
VC21	de la RD 711	aux graules	154 m	Impasse
VC22	de la D5	à Juniat	180 m	Impasse
VC23	de la VC 4	à la parcelle F18	232 m	Impasse - allée du château
VC24	de la VC 9	au passage à niveau	312 m	
VC25	de la RN 147	à la VC 24	348 m	
VC 26	de la RN 147	à la VC 3	388 m	
			24257 m	
	Longueur totale § A		24257 m	

- **Décision modificative n°2 : budget assainissement**

Virement de crédits
Fonctionnement

DIMUNITION DEPENSES			AUGMENTATION DEPENSES		
61523 Entretien et réparation réseaux	-	160,00 €	6541 Produits irrécouvrables	+	160,00 €
TOTAL	**-**	**160,00 €**	**TOTAL**	**+**	**160,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les virements de crédits tel que présentés ci-dessus.

- **Décision modificative n°1 : régie transport scolaire**

Augmentation de crédits
Fonctionnement

AUGMENTATION DEPENSES			AUGMENTATION RECETTES		
6188 Autres frais divers (remboursement à la région des participations familiales)	+	2 000,00 €	7473 Subvention région	+	2 000,00 €
TOTAL	**+**	**2 000,00 €**	**TOTAL**	**+**	**2 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les augmentations de crédits tel que présentées ci-dessus.

- **Admissions en non valeurs budget assainissement**

Le Maire expose au Conseil Municipal un courrier de la Trésorerie de Nantiat proposant de statuer sur l'admission en non valeurs de certains titres de recettes correspondant à des créances irrécouvrables (personnes décédées) pour lesquelles toutes les diligences et poursuites réglementaires ont été effectuées.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de statuer sur l'admission en non valeurs des titres de recettes suivants :
- Budget annexe de l'assainissement : exercices 2003 à 2008 : 6 pièces pour 352,52 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement.

- **Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE
- D'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire **"La tombe du marchand"** dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN, annexé à la présente délibération.
- De demander l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :

(CR= chemin rural, SN= sans nom)
- CR SN de p. 102 à 52 - C
- CR SN de p. 52 à 37 – C
- CR SN de p. 37 à 462 – C
- CR SN longeant p. 462 – C
- CR SN mitoyen Peyrilhac de p. 278 à 277 – C
- CR SN de p. 381 à 270 – D
- CR SN de p. 270 à 146 – D
- CR SN de p. 518 à 64 – D
- CR SN de p. 42 à 5 – D
- CR SN mitoyen Vaulry de p. 1 à 21 – D

- CR SN mitoyen Cieux longeant p. 23 – D
- CR SN longeant p. 21 – D
- CR SN mitoyen Cieux de p. 21 à 34 – D
- CR SN de p. 34 à 258 – D
- CR SN mitoyen Cieux de p. 257 à 244 – D
- CR SN longeant p. 243 – D
- CR SN mitoyen Cieux de p. 514 à 242 – D
- CR SN mitoyen Cieux longeant p. 263 – D
- CR SN de p. 265 à 266 – D
- CR SN de p. 382 à 403 – D
- CR SN de p. 405 à 407 – D
- CR SN de p. 130 à 78 – E
- CR SN de p. 78 à 65 – E
- CR de Juniat à Corrigé de p. 45 à 90 – E
- CR SN de p. 347 à 342 – A
- CR de Morcheval à Chez d'Augère de p. 492 à 481 – A
- CR de Morcheval à Chez d'Augère de p. 355 à 504 – A
- CR SN de p. 194 à 193 – E
- CR SN de p. 190 à 170 – E
- CR SN de p. E 90 à F 306
- CR Allée du Château de p.306 à 29 – F
- CR SN de p. 270 à p. 380 – D
- CR SN longeant p. A 480
- CR SN de p. A 498 à A 597

reporté sur le plan cadastral et/ou la carte IGN annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal S'ENGAGE à :

- ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou en partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;
- conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation ;
- autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;
- assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits ;
- autoriser la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits ;
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage, ...) ;
- autoriser le Maire à signer la convention cadre avec le Département.

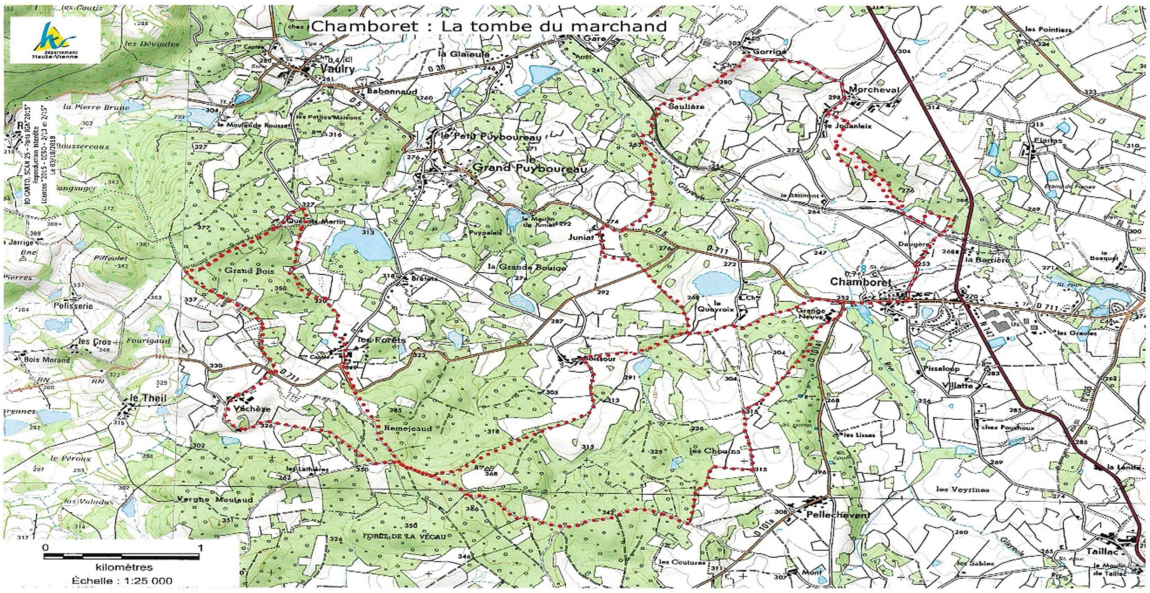

- **<u>Décision modificative n°4 : budget communal</u>**

Virement de crédits
Fonctionnement

DIMINUTION DEPENSES			AUGMENTATION DEPENSESS		
6232 Fêtes et cérémonies	-	626,00 €	7391171	+	626,00 €
TOTAL	**-**	**626,00 €**	**TOTAL**	**+**	**626,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les virements de crédits tel que présentés ci-dessus.

- **<u>Décision modificative n°2 : budget eau</u>**

Virement de crédits
Fonctionnement

DIMINUTION DEPENSES			AUGMENTATION DEPENSESS		
605 Achat eau	-	11,00 €	66111 Intérêts des emprunts	+	11,00 €
TOTAL	**-**	**11,00 €**	**TOTAL**	**+**	**11,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les virements de crédits tel que présentés ci-dessus.

✡✡✡